

Licence professionnelle : « Intervention sociale - Coordonnateur de projets collectifs en insertion »

CADRE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIF DU STAGE

Les auditeurs de la licence professionnelle « Intervention sociale - Coordonnateur/trice de projets collectifs en insertion » qui n'ont pas d'expérience professionnelle dans le domaine de l'insertion doivent, pour valider leur formation, effectuer un stage d'une durée de 560 heures dans le domaine du diplôme.

Ce stage :

- Est **une condition de la délivrance du diplôme** pour ceux qui ne peuvent attester d'une expérience minimale d'un an dans le champ de l'insertion.
- **Et peut être également le support du mémoire professionnel** de fin de parcours (projet tuteuré)

Conditions générales

La structure d'accueil où a lieu le stage doit pouvoir être le support d'un projet collectif ou d'une action collective concernant l'insertion des publics en difficulté. Le stage doit être réalisé dans une seule structure. Celui-ci peut se dérouler soit à plein temps sur 4 mois, soit à temps partiel pour une durée globale équivalente (560h). Il est recommandé de choisir, lorsque c'est possible, des modalités permettant une présence dans la structure largement étalée dans le temps, **ce qui permet de s'approprier la conduite d'un projet et d'en saisir les enjeux.**

Le stage se déroulera sous la responsabilité d'un tuteur qui sera un professionnel de la structure d'accueil.

Objectif du stage et activités confiées au stagiaire

L'objectif du stage est double :

- Permettre aux auditeurs n'ayant aucune expérience de l'insertion de **se familiariser avec ce champ professionnel** (connaissance d'un public en difficulté, d'une structure de l'insertion et de son environnement, premier contact avec les dispositifs ...).
- **Acquérir la méthodologie de la conduite de projet**

Après une première phase d'immersion (15 jours environ), les activités qui devront être menées par le stagiaire seront les suivantes :

- Observer la conduite des entretiens ou d'accompagnement de groupes ; accompagner un professionnel dans le cadre de ses fonctions ; assister à des réunions et enfin accueillir et conseiller le public,
- S'insérer dans la logique de projet de la structure, participer ou être associé.e à la conduite d'une action collective ou d'un projet collectif et à sa mise en œuvre et d'en rendre compte.

En ce qui concerne le stage, **il s'agira d'établir, dès la négociation, un contrat reprenant l'ensemble de ces objectifs et de ces activités ainsi qu'un calendrier.** Ce contrat sera élaboré en relation avec le tuteur de la structure d'insertion et, pour le Cnam, avec le responsable du tutorat¹. Il devrait servir de base à l'élaboration de la convention de stage. **L'évaluation et la validation du stage seront effectuées par le tuteur du stage à partir d'un document fourni par le Cnam.**

La convention de stage

Tout stage qu'il soit obligatoire ou non donne lieu à une convention.

La procédure pour établir la convention de stage est la suivante :

1-Dans un premier temps, compléter avec le tuteur du stage le document intitulé « définition du stage pratique » et le remettre à la coordinatrice de la licence afin que, si elle le valide, elle vous communique un accord pédagogique.

2-Puis, faire établir la convention, au moins 12 jours avant le début du stage :

Pour les personnes inscrites en cours du soir : télécharger le formulaire de convention de stage, l'imprimer et le compléter en trois exemplaires :

<http://www.cnam-paris.fr/suivre-ma-scolarite/demander-une-convention-de-stage>

L'auditeur devra ensuite prendre contact avec le service de la scolarité via pascale.bonnet@lecnam.net , munis de toutes les pièces nécessaires (les 3 exemplaires de la convention de stage, l'accord pédagogique, une attestation d'assurance civile et la carte d'auditeur).

¹ **Référent stage** : Equipe administrative de la Licence professionnelle LP110 : par_intervention_sociale@lecnam.net

En **cours du jour**, la convention est établie par **Mathilde HALLYNCK**
(**mathilde.hallynck@lecnam.net**) après l'obtention de l'accord pédagogique de la
coordinatrice de la licence.